



NATIONS UNIES  
 CONSEIL  
 DE TUTELLE



Distr.  
 LIMITEE  
 T/COM.10/L.218  
 18 janvier 1978  
 FRANCAIS  
 ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DU COMITE CENTRAL DU MOUVEMENT TIA BELUAD CONCERNANT LE  
 TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur  
 du Conseil de tutelle)

MOUVEMENT TIA BELUAD  
 (Ceci est notre nation)

P.O. Box 720  
 Koror, Palaos  
 Micronésie 96940

Position du Mouvement Tia Beluad

Fort de ses convictions politiques, le Mouvement Tia Beluad maintient que Palaos et la Micronésie doivent un jour accéder à l'indépendance, mais convient que l'heure n'en est pas encore venue. Le territoire est cependant mûr pour l'autonomie; aussi le Mouvement Tia Beluad estime-t-il que tout statut que Palaos et la Micronésie pourraient obtenir des Etats-Unis d'Amérique ou d'une autre grande nation ou toute association qu'ils pourraient conclure avec eux doit revêtir un caractère provisoire. En bref, nous réclamons l'autonomie immédiate pour préparer l'indépendance.

L'unité micronésienne

Le Mouvement Tia Beluad estime que tôt ou tard, la Micronésie devra former son unité. Il a également conscience que les îles de l'archipel peuvent s'entraider et seraient en mesure d'occuper une position plus forte sur la scène internationale si elles oeuvraient de concert pour la cause commune. Mais il faut bien voir qu'elles sont très différentes sur le plan de la culture et des traditions, ce dont semblent avoir fait abstraction les auteurs de la Convention constitutionnelle de la Micronésie (comprise dans le projet de Constitution) 1/ lorsqu'ils ont défini l'unité micronésienne. C'est, semble-t-il, la raison pour laquelle cette unité n'a pu se réaliser. Aussi, demandons-nous que l'on modifie la Convention constitutionnelle de la Micronésie avant qu'elle ne fasse l'objet d'un référendum. L'expérience nous a enseigné que l'unité micronésienne doit se faire progressivement et sans heurt, grâce à une prise de conscience des intérêts communs. Nous sommes favorables à l'unité micronésienne pour autant que chaque district conserve son "identité" dans une mesure compatible avec le développement de la Micronésie.

1/ Pour le texte du projet de Constitution des Etats fédérés de Micronésie, voir document T/COM.10/L.174, annexe 1.

Question de la séparation

Le Mouvement Tia Beluad pense que l'on ne peut pas vraiment parler de "séparation" dans le cas des îles Marshall et de Palaos. Pour des raisons d'ordre pratique, les Micronésiens auront toujours besoin de s'entraider. On peut concevoir la séparation comme la recherche par chaque district de son "identité culturelle" sans pour autant que cela nuise à la réalisation de l'unité micronésienne qui pourra alors se faire progressivement.

Vu la situation politique à Palaos, le Mouvement Tia Beluad ne peut qu'être partisan de l'unité micronésienne dans le cadre d'une libre association avec les Etats-Unis ainsi que de l'autonomie immédiate de chaque district, et il approuve les efforts déployés par la Commission du statut politique de Palaos et la Commission du futur statut politique et de la transition en vue d'atteindre les objectifs qu'il a énoncés.

Le Mouvement Tia Beluad recommande à la Commission du statut politique de Palaos et à la Commission du futur statut politique et de la transition de conjuguer leurs efforts en vue de :

1. Poser le principe de l'unité micronésienne, comme il y a une unité américaine;
2. Poser le principe de l'association libre avec les Etats-Unis;
3. Faire pression sur les Etats-Unis pour obtenir immédiatement l'autonomie par le biais d'une Convention;
4. Refuser définitivement le statut du Commonwealth;
5. Prendre des mesures pour que la Convention constitutionnelle de la Micronésie soit amendée avant de faire l'objet d'un référendum. Demander la création d'une commission chargée d'examiner la constitution des Etats fédérés de Micronésie, l'accord d'association libre, de faire des recommandations sur les changements à y apporter pour assurer leur compabilité et d'informer les Micronésiens sur ces deux instruments.
6. Demander au Congrès de la Micronésie de créer une commission chargée de veiller à ce qu'aucune partie du territoire micronésien (environ 7,7 millions de km<sup>2</sup>) ne soit supprimée ou transformée tant que le futur Gouvernement fédéral de la Micronésie ne sera pas pleinement habilité à revendiquer la pleine juridiction sur les territoires situés au-delà de la zone économique de 200 miles (environ 360 km) autour de chaque district;
7. Demander que l'on relève immédiatement les personnes suivantes de leurs fonctions à la Commission du statut politique de Palaos :  
MM. Thomas Gladwin, Start Heck et William Brophy.

/Signée par 10 personnes (signatures  
illisibles)/

-----